**7. Adéquation des contenus aux exigences des certifications professionnelles visées**

***Description***

Les contenus des formations doivent être alignés avec les référentiels des certifications professionnelles ou des blocs de compétences visés. Voici le processus structuré de CGPC :

**Étape 1 : Analyse des certifications visées**

1. **Identifier les certifications professionnelles concernées** :
	* Lister les certifications ou blocs de compétences pour lesquels vous proposez des formations.
	* Consulter les référentiels officiels des certifications (RNCP, Répertoire spécifique, etc.).
2. **Analyser les référentiels** :
	* Identifier les compétences, savoirs et savoir-faire attendus.
	* Repérer les critères d’évaluation et les modalités de validation.
3. **Mettre en place une veille réglementaire** :
	* Suivre les mises à jour des référentiels pour garantir la conformité aux exigences.

**Étape 2 : Conception des contenus pédagogiques**

1. **Aligner les contenus sur les référentiels** :
	* Structurer les modules et séquences pédagogiques en fonction des blocs de compétences définis dans les certifications.
	* Associer chaque contenu de formation à une compétence ou un objectif précis du référentiel.
2. **Prendre en compte les modalités d’évaluation** :
	* Préparer les bénéficiaires aux épreuves de certification (examens, mises en situation, études de cas, etc.).
	* Intégrer des évaluations formatives similaires aux épreuves officielles.
3. **Formaliser un plan pédagogique** :
	* Élaborer un document décrivant :
		+ Les objectifs de chaque module.
		+ Les compétences visées.
		+ Les contenus abordés.
		+ Les méthodes pédagogiques utilisées.

**Étape 3 : Validation des contenus**

1. **Impliquer des experts** :
	* Travailler avec des experts métiers ou des professionnels du secteur pour valider l’adéquation des contenus aux attentes du marché et des certifications.
2. **Consulter l’autorité de certification** :
	* Si possible, obtenir une validation ou un retour de l’organisme certificateur sur vos contenus.

**Étape 4 : Mise en œuvre et suivi**

1. **Former les intervenants** :
	* Sensibiliser les formateurs aux exigences des certifications et aux référentiels.
	* Mettre à leur disposition les documents nécessaires (référentiels, plans pédagogiques, grilles d’évaluation).
2. **Adapter les contenus en fonction des retours** :
	* Recueillir les retours des apprenants et des formateurs sur l’adéquation des contenus.
	* Ajuster les contenus si des écarts sont identifiés.

**Étape 5 : Traçabilité et preuves**

1. **Conserver les preuves de conformité** :
	* Référentiels des certifications et blocs de compétences visés.
	* Plans pédagogiques alignés sur les référentiels.
	* Supports de formation (diaporamas, fiches, exercices).
	* Grilles d’évaluation formative et certificative.
2. **Documenter les adaptations** :
	* Archiver les comptes rendus de réunions ou conseils de perfectionnement.
	* Conserver les preuves des mises à jour des contenus suite à des évolutions des référentiels.

**Conclusion**

En mettant en œuvre ce processus, **CGPC** garantit que les contenus pédagogiques de ses formations sont parfaitement alignés avec les exigences des certifications professionnelles visées. Cela renforce la qualité des prestations et la réussite des apprenants lors des épreuves de certification.